

	COMPTE-RENDU	
	CONSEIL MUNICIPAL Du 20 FEVRIER 2017 à 20H00	Page 1 / 6

L'an deux mil dix-sept, le vingt février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'**AVOINE** était réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, après affichage et convocation légale en date du 14 Février 2017, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur **GODOY Didier**,

PRÉSENTS

M. **GODOY** – Maire

Mme **HENRY** – M. **REMMERIE** – Mme **BERTAULT** – M. **DALY** – Maire-Adjoints

M. **ALBERT** – Mmes **ASTIER** – **BERGMANN** – **DEPAIX** – M. **MARTIN** – Mme **DUPLESSIS E.** – MM. **CHARRIER** - **SORAIS** – **KLIMCZAK** – Mme **AUROUX** – Conseillers

EXCUSÉ AYANT DONNÉ POUVOIR

M. **DESBLACHES** à M. **GODOY**

Mme **DUPLESSIS C.** à Mme **DUPLESSIS E.**

Mr **LALOUILLE** à Mr **MARTIN**

Mr **FERDOEL** à Mme **BERTAULT**

Secrétaire de séance : Madame Elodie **DUPLESSIS**

- Approbation du compte-rendu du 30 Janvier 2017 :

Mme **AUROUX** souhaite que soit reportée dans le compte rendu sa question sur le devenir pérenne de l'association du Centre équestre.

Décision prise depuis le dernier conseil :

- 2017.01.24/02 : Mise à disposition d'un local rue Georges Joubert auprès de la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire
- 2017.02.03/03 : Contrat de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de voirie rue Duguay Trouin, Georges Joubert et RD 749, avec la société **INEVIA** pour un montant de 12.000,00 € HT
- 2017.02.15/04 : Travaux pour la réhabilitation d'un logement et d'un commerce sis 13 et 13bis rue des Roches à Avoine pour un montant total de 179.567,51 € HT.

Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour :

- **Affaires générales**

- **Rapport d'activité 2015 de la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire**

Intervenant : **Didier GODOY**

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2015 de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire.

Le rapport entendu, il est proposé :

D'approuver le rapport d'activité 2015 de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire.

Approbation à l'unanimité

- **Subventions 2017**

- **Subventions 2017 associations diverses**

Intervenant : Brigitte BERTAULT

Il est proposé au Conseil de voter les subventions suivantes pour l'année 2017 :

Associations	Sommes
AFM Télèthon	750,00 €
Afrique du Nord (AFN)	700,00 €
Vaincre la mucoviscidose (AFLM)	300,00 €
Club Le Temps de Vivre	1.220,00 €
Lire et Dire	500,00 €
Prévention routière	100,00 €
Société de Protection des Animaux	100,00 €
Association des riverains Levée : le danger	100,00 €
Association Etoiles Bleues	500,00 €
Amicale du personnel	540,00 €
Harmonie du Véron	500,00 €
TOTAL	5.310,00 €

Compte tenu de son implication dans le club, Madame BERTAULT ne prend pas part au vote pour l'association des AFN

Approbation à l'unanimité

- **Subventions 2017 Ecoles**

Il est proposé au Conseil de voter les subventions suivantes pour l'année 2017 :

Associations	Sommes
Association des Parents d'Elèves	800,00 €
USEP (Fonctionnement)	300,00 €
USEP (subvention exceptionnelle classe de mer)	5.300,00 €
USEP (subvention exceptionnelle classe de neige)	9.000,00 €
Ecole Maternelle Henri Matisse	1.100,00 €
Ecole élémentaire Joliot Curie	1.520,00 €
TOTAL	18.020,00 €

Approbation à l'unanimité

- **Subventions 2017 Associations sportives**

Intervenant : Jean-Marcel ALBERT

Il est proposé au Conseil de voter les subventions suivantes pour l'année 2017 :

Association	Subvention de fonctionnement
Société de pêche	2.200,00 €
Société de chasse	2.000,00 €
CCE 37	4.500,00 €

Cyclo Sport Chinonais	2.600,00 €
Centre équestre Isoré	12.000,00 €
Centre équestre Isoré (Action Spécifique)	5.000,00 €
TOTAL	28.300,00 €

Compte tenu de son implication dans le club, Monsieur ALBERT ne prend pas part au vote pour l'association Cyclo Sport Chinonais.

Approbation à l'unanimité

➤ **Subvention 2017 Club d'Echecs**

Monsieur ALBERT propose au Conseil de verser une subvention de 43.400,00 €, au Club d'Echecs d'AVOINE – au titre de l'année 2017 :

Fonctionnement :	21.000,00 €
Actions spécifiques :	5.900,00 €
Subvention exceptionnelle :	16.500,00 €
TOTAL	43.400,00 €

Afin de pouvoir verser cette subvention qui dépasse 23 000 €, il convient de passer une convention avec "le Club d'Echecs d'Avoine". Cette convention définit l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Approbation à l'unanimité

➤ **Subvention 2017 Avoine Olympique Chinon Cinais**

Monsieur ALBERT propose au Conseil de verser une subvention de 295.000,00 €, au Club Avoine Olympique Chinon Cinais – au titre de l'année 2017-2018 :

Afin de pouvoir verser cette subvention qui dépasse 23 000 €, il convient de passer une convention avec le "Club Avoine Olympique Chinon Cinais". Cette convention définit l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Monsieur Klimczak souhaite connaître la raison de la baisse de la subvention d'un montant de 5.000,00 € par rapport à 2016.

Monsieur ALBERT lui indique que cette baisse est nécessaire afin de rester dans l'enveloppe budgétaire.

Approbation à l'unanimité

➤ **Subvention 2017 Avoine Beaumont Gymnastique**

Monsieur ALBERT propose au Conseil de verser une subvention de 146.000,00 €, au Club « Avoine Beaumont Gymnastique » au titre de la saison 2017-2018.

Fonctionnement :	145.000,00 €
Action spécifique :	1.000,00 €
TOTAL	146.000,00 €

Afin de pouvoir verser cette subvention qui dépasse 23 000 €, il convient de passer une convention avec le Club "Avoine Beaumont Gymnastique". Cette convention définit l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Approbation à l'unanimité

➤ **Subvention 2017 USEAB**

Monsieur ALBERT propose au Conseil de verser une subvention de 132.700,00 €, à l'USEAB – au titre de l'année 2017-2018 :

Fonctionnement	124.000,00 €
Action spécifique Basket	400,00 €
Action spécifique Running	3.500,00 €
Action spécifique Judo	1.500,00 €
Action spécifique Country	1.000,00 €
Action spécifique Hand-ball et badminton	2.300,00 €
TOTAL	132.700,00 €

Afin de pouvoir verser cette subvention qui dépasse 23 000 €, il convient de passer une convention avec l'USEAB. Cette convention définit l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Compte tenu de leur implication dans le club, Monsieur ALBERT et Monsieur LALOUETTE ne prennent pas part au vote.

Approbation à l'unanimité

➤ **C.P.I.E. – Convention de partenariat Année 2017**

Intervenant : Bernard REMMERIE

Monsieur REMMERIE soumet au Conseil la convention définissant les modalités de soutien de la collectivité à la Régie rurale de l'Environnement et des espaces naturels initiée et animée par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Touraine Val de Loire pour l'année 2017.

La Régie rurale de l'environnement et des espaces naturels est un dispositif de gestion patrimoniale du territoire. Composée d'agents de l'environnement, celle-ci met en œuvre un programme de travaux d'entretien et de valorisation des espaces naturels et paysagers du territoire.

La participation de la Commune, au titre de la présente convention, s'élève à la somme de 8.256,55 euros NTT et se décompose comme suit :

Code	Site	Montant
1	Cale rue du Val de l'Indre	688,17 €
2	Ruisseaux	1.502,20 €
3	Lac Mousseau	3.962,56 €
4a	Pâturage	1.060,20 €
4b	Fauche parcelle de pâturage	434,42 €
5	Ancien parcours de santé	609,00 €
	TOTAL	8.256,55 €

Approbation à l'unanimité

- **Travaux**

- **SIEIL - Participation communale Dissimulation d'éclairage public - Rue du Val de l'Indre Tranche 3**

Intervenant : Didier GODOY

Monsieur le Maire soumet au Conseil la participation communale relative à la dissimulation des réseaux d'éclairage public de la rue du Val de l'Indre Tranche 3 « SIE 649-2015 ».

Le montant des travaux s'élève à 38.882,19 € avec une participation du SIEIL à hauteur de 60%.

Cette participation communale s'élève à la somme de 15.552,88 € Hors Taxes Net (quinze mille cinq cent cinquante-deux euros et quatre-vingt-huit centimes).

Approbation à l'unanimité

- **SIEIL - Participation communale Effacement des réseaux électriques Le Néman CD7 Tranche 3**

Intervenant : Didier GODOY

Monsieur le Maire soumet au Conseil la participation communale relative à l'effacement des réseaux électriques pour le Néman CD 7 Tranche 3 « SIE 576-2016 ».

Le montant des travaux s'élève à 226.882,32€ avec une participation du SIEIL à hauteur de 90 %

Cette participation communale s'élève à la somme de 22.688,23 € Hors Taxes Net (vingt-deux mille six cent quatre-vingt-huit euros et vingt-trois centimes).

Monsieur CHARRIER souhaite connaître la date de début de ces travaux.

Monsieur le Maire lui indique que les travaux devraient commencer à partir du mois prochain.

Approbation à l'unanimité

- **Personnel**

Intervenant : Didier GODOY

- **Modification du tableau des effectifs**

Compte tenu de l'inscription de certains agents sur les listes d'aptitudes au titre de la promotion Interne et de l'arrêté en date du 10 octobre 2014, pris en application de l'article 39-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Monsieur le Maire propose au Conseil, à compter du 1^{er} mars 2017, les modifications suivantes :

Ancien grade	Nouveau grade
Agent de maîtrise principal	Technicien

Approbation à l'unanimité

- **Culture**

Intervenant : Michel DALY

- Contrat de cession pour la prestation Les Siestes acoustiques le 04/03/2017 pour un montant de 3.575,92 € TTC.

Approbation à l'unanimité

- **Questions Diverses**

Monsieur le Maire fait part au Conseil d'une invitation du Collectif Chinonais Environnement à la projection du film « Qu'est-ce qu'on attend ? » au cinéma Le Rabelais le 28/03/17 à 20h30.

Madame AUROUX souhaite savoir si des poubelles de tri sélectif seront installées sur l'aire de pique-nique de la Loire à Vélo cette année.

Monsieur le Maire lui indique que les services ont été saisis de la demande et qu'il insistera lourdement auprès d'eux.

Madame AUROUX souhaite avoir des retours sur la distribution des colis de Noel.

Madame HENRY l'informe que de bons échanges ont eu lieu avec le foyer du 3^{ème} âge permettant ainsi de faire découvrir ou mieux connaître cette association.

Monsieur CHARRIER indique que la rue Georges Joubert n'est pas numérotée, or la DRAC lui demande un numéro de rue dans le cadre de sa demande de subvention.

La numérotation de la rue Georges Joubert sera étudiée et transmise à La Poste.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La Secrétaire de séance,

Elodie DUPLESSIS



Le Maire,

Didier GODOY

